

réserve ; elles éviteront les conversations inutiles et tout ce qui peut être contraire à la bienséance religieuse.

Avec les ecclésiastiques, elles agiront toujours avec une retenue mêlée d'un grand respect.

Lorsque les affaires pour lesquelles elles sont sorties, sont terminées, elles s'empressent de revenir à leur solitude, observant les mêmes règles que pour aller.

4^o.—RÈGLEMENT DE L'INFIRMERIE

Les sœurs durant leur séjour à l'infirmerie doivent garder le silence :

1^o.—Depuis le lever jusqu'à 10 hrs.

2^o.—Depuis 1 heure jusqu'à 3 hrs.

3^o.—Depuis 7 heures $\frac{1}{2}$ du soir jusqu'au lendemain.

Le silence doit être observé à tous les repas, le déjeuner, le dîner, la collation, et le souper.

Ces temps exceptés, les sœurs malades peuvent parler ensemble et avec la sœur infirmière ; mais elles doivent